



Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

Le dimanche 15 mars 2020



418-886-2441 #101



info@saintantoinedetilly.com



www.saintantoinedetilly.com



3870 Chemin de Tilly
Saint-Antoine-de-Tilly
G0S 2C0

Madame, Monsieur

Comme vous le savez déjà notre petite municipalité cherche à être pro-active et ce, à plusieurs niveaux. C'est pourquoi après quelques discussions en ce beau dimanche nous avons décidé de suivre les directives de notre gouvernement en place et de réduire au maximum l'exposition non nécessaire avec les gens qui nous entourent.

Pour cette raison, nous allons **FERMER LE BUREAU MUNICIPAL À LA POPULATION** jusqu'à avis contraire afin de réduire au maximum le risque de contagion. L'administration de la municipalité sera quand même sur place pour répondre à vos questions sur les heures habituelles d'ouverture, mais **SEULEMENT PAR TÉLÉPHONE OU COURRIEL**. Veuillez s'il vous plait nous rejoindre au 418-886-2441 poste 101 pour toutes questions. Nous allons nous assurer de vous rediriger à la meilleure personne en place pour répondre à vos questionnements.

Nous prenons encore une fois quelques minutes de votre temps pour vous rappeler les règles d'hygiène recommandées par le ministère de la Santé du Québec, en date du 12 mars 2020, soient :

-Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.

-Observez les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez :

-Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes.

-Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.

-Évitez de rendre visite aux personnes dans les hôpitaux ou dans les centres d'hébergement de soins de longue durée dans les 14 jours suivant le retour d'un pays étranger ou si vous êtes malade.

Merci pour votre compréhension

Diane Laroche

Directrice Générale

Christian Richard

Maire

